



# ETABLIR LE DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET FINANCIER D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

Les directeurs d'établissements et de services doivent présenter, suivre et analyser un budget ternaire. Une fois par an, celui-ci doit être défendu devant les services du Conseil général et de la DASS. Pour obtenir les moyens financiers nécessaires à un accompagnement de qualité, cet exercice difficile doit être maîtrisé.

## Public concerné

Les directeurs d'établissements d'accueil pour personnes âgées

## Introduction

Diagnostic économique et financier et gestion des ESMS

### 1. L'analyse de la section de fonctionnement

- 1.1 Les différents types de charges d'exploitation et leurs répercussions sur les tarifs
- 1.2 L'analyse des soldes intermédiaires de gestion et du résultat
- 1.3 La capacité d'autofinancement
- 1.4 Les composantes du compte d'exploitation: coût de structure, coût immobilier, coût d'encadrement...
- 1.5 La construction de comptes d'exploitation analytiques retraçant les coûts des différentes activités

### 2. L'analyse de la section d'investissement

- 2.1 L'analyse des immobilisations et de leurs amortissements
- 2.2 L'analyse des comptes de capitaux et des provisions
- 2.3 L'analyse de l'impact des projets d'investissement sur les coûts de revient

### 3. L'analyse financière à partir du bilan: Méthodologie

- 3.1 L'analyse de l'équilibre de trésorerie: fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et liquidité
- 3.2 Le traitement des comptes de liaison - Le bilan consolidé et les bilans des ESMS
- 3.3 Les ratios de recouvrement des recettes et de paiement des fournisseurs
- 3.4 L'analyse des possibilités de reprise des réserves de trésorerie
- 3.5 Les conséquences financières de l'affectation du résultat
- 3.6 Les ratios d'endettement et les indicateurs d'alerte

### 4. Les indicateurs physico-financiers et les tableaux de bord financiers

- 4.1 Les indicateurs d'activité - les indicateurs sociaux
- 4.2 Les tableaux de bord financiers et la fiche signalétique d'un établissement

\*L'intégralité du coût de la formation est due pour toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le stage.

## Informations pratiques

### Durée de la formation :

2 journées  
1er jour de 9h00 à 17h30  
2ème jour de 9h00 à 17h00

### Tarif déjeuner inclus\* :

Adhérents à la FNADEPA : **415 €**  
Non adhérents : **465 €**

Le nombre de stagiaire est fixé à 15 par session, la formation sera annulée le 26 février 2010 s'il y a moins de 10 inscrits à cette date.

**Date :** Le 8 et 9 mars 2010

### Lieu :

RESIDENCE STE CATHERINE  
LABOURE  
130 CHEMIN DE LA PROVIDENCE  
83100 TOULON

### Directrice:

Madame JACQMIN Ghislaine

**Tel :** 04.94.20.76.76

### Intervenant :

Evaluateur externe expert certifié AFNOR  
Le Cabinet ASCOR

**Organisateur :** FNADEPA

### N° de formation :

11 93 05795 93

FNADEPA FORMATION

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à FNADEPA -175 boulevard Anatole France - 93200 SAINT-DENIS

Tél : 01.49.71.55.30 Fax : 01.48.20.63.74

**Etablir Le Diagnostic Economique et Financier d'un Etablissement ou Service Social ou Médico-social**  
**Le 8 & 9 mars 2010 à TOULON**  
**( 1 Bulletin par personne )**

Titre \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adhérent  Non Adhérent

Etablissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

### Statut de l'établissement :

FPT  FPH  FPE

Association  SA ou SARL

Autre à préciser : \_\_\_\_\_

### Règlement :

Je règle par chèque ci-joint

Je règle par mandat administratif

Organisme collecteur des fonds formation : \_\_\_\_\_

**Signature et cachet de l'établissement**